



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Date de convocation :

02/12/2019

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Bruno COSTA (à Mme Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Mme Céline SALGUERO (à Mr Claude AYMERICH) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/93 : CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Le Maire rappelle la délibération du 3 octobre 2019 qui a autorisé le recrutement d'un agent non titulaire pour un besoin temporaire d'activité, pour une durée de 6 mois à mi-temps, à compter du 14 octobre 2019, pour le service logements.

Compte tenu du départ prochain de l'agent en charge de la maîtrise d'œuvre, agent fonctionnaire, et des compétences de l'agent recrutée sur le poste logements, le Maire propose de modifier la durée du contrat de cet agent, comme sa fiche de poste, pour intégrer les missions principales de la maîtrise d'œuvre.

Le poste de chargé de mission logements est proposé pour un an, à plein temps. La rémunération du candidat est maintenue, au vue de son ancienneté et de l'expérience acquise, à l'indice terminal du grade de référence, soit l'indice correspondant au 8^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la modification du contrat de l'agent non titulaire pour un besoin temporaire d'activité, pour une durée d'un an à plein temps, pour le service logements.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'exercice 2019.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 12 décembre 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER